



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

Mesdames, messieurs les  
délégués, membres du  
Bureau du SMOP

Entrechaux, le **26 FEV. 2024**

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Une réunion du **bureau syndical** est organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

**Lundi 04 mars 2024 à 15h00**

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister. L'ordre du jour est le suivant :

**Désignation d'un secrétaire de séance**

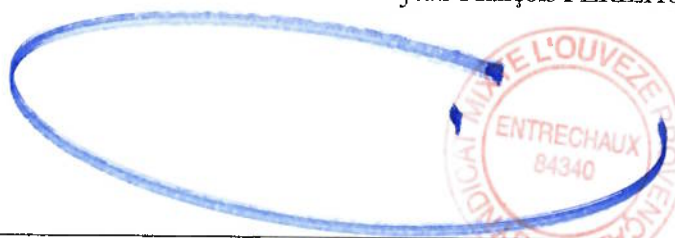
**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

**Préparation du Comité Syndical du 21 mars 2024**

1. Compte de gestion de l'exercice 2023
2. Compte administratif de l'exercice 2023
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
4. Préparation du budget primitif de l'exercice 2024
5. Ventilation GEMAPI/ hors GEMAPI du budget primitif 2024
6. Cotisations des membres pour l'exercice 2024
7. Répartition des participations financières des dépenses liées à la gestion du système d'endiguement contre les crues de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU



**POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU BUREAU ET LES CONDITIONS DE QUORUM, MERCI DE  
CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE**